



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question orale n° 1245

Texte de la question

M. Georges Durand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de liaison autoroutière parallèle à l'A 7, entre Satolas et Narbonne. L'intérêt de cette nouvelle liaison a été mis en valeur par une étude d'opportunité réalisée au début de cette année. Si certains doutent de la réelle efficacité d'une infrastructure nouvelle, d'autres réclament le maintien du projet, songeant que cette circulation, sur le plan national, est prioritaire pour desservir le sud de la France et la direction vers l'Espagne. Toutefois, ce projet sera long à mettre en œuvre, d'autant plus qu'il traverse des territoires de la Drome et du nord de l'Isère, déjà hachés par de nombreuses infrastructures (A 7, TGV...). Sa réalisation peut en être d'autant plus décalée que des itinéraires alternatifs sont susceptibles de supporter le trafic. M. Georges Durand lui demande donc, dans la perspective de la modification du schéma directeur national des autoroutes, quel est le calendrier précis des études quant au projet d'autoroute susvisée, et, dans le cadre de la loi Barnier sur l'environnement, quand la Commission nationale sur les débats publics sera opérationnelle.

Texte de la réponse

M. le président. M. Georges Durand a présenté une question no 1245.

La parole est à M. Georges Durand, pour exposer sa question.

M. Georges Durand. J'appelle l'attention de M. le ministre des transports sur le projet de liaison autoroutière parallèle à l'autoroute A 7, entre Satolas, près de Lyon, et Narbonne, le long de la vallée du Rhône.

Ce projet aurait pour conséquence de créer une infrastructure autoroutière à travers le nord de l'Isère et le long de la Drome. Or, ces départements sont déjà hachés par de nombreuses infrastructures: l'autoroute A 7, le TGV, les voies ferroviaires et de nombreuses voies de communication.

Déjà, des itinéraires alternatifs ont été améliorés ou peuvent l'être de façon à supporter une nouvelle augmentation du trafic routier. Aussi, je souhaite vous interroger sur les éventuelles modifications du schéma directeur national des autoroutes dans cette partie de la France et sur les études déjà effectuées pour la réalisation de cette A 7 bis. Dans cette perspective, comment ce projet peut-il être concilié avec l'application de la loi Barnier sur l'environnement ? Combien de temps faudra-t-il à la commission nationale sur les débats publics pour être opérationnelle et appréhender l'importance d'un tel projet ?

Face à l'inquiétude croissante de la population de la vallée du Rhône, le Gouvernement se doit de faire connaître précisément ses intentions.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, veuillez excuser M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Quant à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports, elle est en train de répondre à des questions orales sans débat au Sénat. Le maintien de la fluidité des trafics Nord-Sud constitue l'un des objectifs essentiels de la politique des transports entre Lyon, Marseille et Montpellier. Outre le prolongement du TGV, sont prévus deux nouveaux axes autoroutiers alternatifs, l'A 75, Clermont-Ferrand-Beziers, à l'instar de la vallée du Rhône, et l'A 51 Grenoble-Sisteron-Marseille, à l'Est. Ces deux axes devraient aider à décharger l'A 7 d'une partie de son trafic,

notamment en période de pointe, en offrant à une partie des usagers en transit dans la vallée du Rhône des itinéraires plus directs. La gratuité de l'A 75 et une gestion coordonnée des péages sur l'A 7 et l'A 51 conduiront à accroître ces reports.

La priorité du Gouvernement va donc à la construction de ces deux axes alternatifs qui présentent en outre l'avantage d'irriguer des régions encore enclavées: le Massif central et les Alpes du Sud.

Pour le long terme, les études liées à la révision du schéma directeur laissent à penser que ces deux premières réalisations ne suffiront pas à répondre aux besoins. M. Bernard Pons a donc demandé à ses services d'étudier un nouvel itinéraire entre Lyon et Narbonne en évaluant les diverses solutions possibles de trace entre Lyon et Valence, ainsi que de raccordement au sud de Lyon.

Les études correspondantes devraient déboucher au premier semestre 1997. Le Gouvernement sera alors en mesure de décider de l'opportunité de proposer l'inscription de cette nouvelle liaison autoroutière au schéma directeur.

En ce qui concerne le débat public relatif à cette opération, je rappelle qu'une première présentation de sa problématique a déjà été réalisée en 1993 sur la base d'un rapport intitulé «l'axe A 7, A 9 à l'horizon 2010 - propositions intermodales».

Le document d'appui qui sera réalisé à l'issue des études en cours destinées notamment à traiter des enjeux socio-économiques et des grandes variantes de trace donnera lieu à un nouveau débat.

Voilà, monsieur le député, ce que M. Bernard Pons souhaitait vous répondre.

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je me permets d'insister sur la nécessité d'informer les populations. Aujourd'hui, des rumeurs de projets se répandent. Chacun, dans cette vallée du Rhône, voit passer l'autoroute sinon dans son jardin, du moins à proximité ! Il est urgent de préciser les intentions, d'ouvrir le débat, ne serait-ce que pour poser les règles du jeu et offrir à chacun la faculté de faire valoir ses justes droits.

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1245

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8220

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8409

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996